



CHARTRE ETHIQUE

Résumé



CHARTRE ETHIQUE résumé

PREAMBULE

Objectif de la charte

La Charte éthique de SAMA-Swiss Ayurvedic Medical Academy Sàrl (ci-dessous SAMA) a pour but de guider toute action à accomplir au sein de l'institution. Elle s'adresse au médecin, au thérapeute, à l'enseignant, à l'étudiant, au chercheur aussi bien qu'à toute autre personne impliquée. (Veuillez noter que la forme masculine utilisée dans tous les documents de SAMA désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but de simplifier la lecture du texte.)

Vocation de SAMA

La mission de SAMA sur le plan national et international est la promotion de l'Ayurvéda en tant que système médical complet, par le biais de la pratique clinique, de la formation professionnelle et de la recherche scientifique. Sama œuvre pour promouvoir la santé au niveau individuel et collectif dans une approche holistique qui respecte l'environnement social et écologique.

Esprit SAMA : ouverture, dialogue, respect de l'autre

Notre travail vise la plus haute qualité. Cela implique que nous évaluons en permanence notre propre façon de travailler et n'hésitons pas à la reconsidérer et l'adapter si c'est nécessaire. Nos valeurs dans le rapport avec autrui sont le dialogue, l'intérêt mutuel, l'ouverture d'esprit, la clarté, l'honnêteté, le respect de la liberté de l'autre. Nous partons de l'idée que les êtres que nous accompagnons s'inscrivent dans un rapport d'égalité avec nous-mêmes, et nos pratiques ne seront mises en œuvre que suite à un accord dialogué et accepté. Dans notre travail, nous respectons les lois nationales et internationales.

Indépendance

Dans l'exercice de la médecine, de la thérapie et de la recherche aussi bien que dans l'enseignement, SAMA veille à conserver son indépendance morale et scientifique vis-à-vis de tout pouvoir industriel, économique ou politique.

ENSEIGNEMENT

SAMA se doit d'être un lieu où les étudiants aient envie d'apprendre :

La clarté de l'expression est constamment recherchée, le talent et le mérite personnel est reconnu; par contre la dissimulation, la paresse et la suffisance sont considérées comme néfastes aussi bien à l'étudiant qu'à l'enseignant.

Nous cherchons à dispenser un enseignement de haut niveau et à assurer des critères de sélection et d'évaluation clairs.

Le développement de la sensibilité et le déploiement des qualités de l'âme font partie de la formation. Le dialogue et le respect de la pluralité des opinions nous tiennent à cœur.

L'école veille à une bonne disponibilité des enseignants. Elle exige à leur égard un haut niveau de formation, une mise à jour constante des connaissances et une bonne capacité d'écoute.

SAMA assure le respect des droits fondamentaux (droits légaux et droits de l'Homme) en son sein. Le droit à l'information implique que l'information sur l'Ayurvéda soit rendue accessible au grand public. Dans ce but, la participation des étudiants est souhaitée dans différentes activités relatives à SAMA et à la politique professionnelle.

PRATIQUE CLINIQUE

Le but premier de SAMA est de promouvoir, préserver et rétablir la santé physique et mentale individuelle et collective.



Notre pratique clinique sera basée sur une approche bienveillante faite d'écoute, de compassion, de conseil ou de soins, dans le respect majeur de la liberté de la conscience et des sentiments du bénéficiaire, de son autonomie et de sa volonté, sans aucune discrimination selon son état ou ses convictions.

A tout moment, le praticien interviendra pour protéger une personne affaiblie, vulnérable ou menacée dans son intégrité ou sa dignité.

Au sein de SAMA, l'accompagnant s'appliquera à ne jamais exercer une pression (physique, psychique, morale, religieuse ou spirituelle) induisant une limitation de la volonté propre de la personne accompagnée.

Les personnes accompagnées seront toujours informées des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Le praticien veillera à ne pas tromper la confiance relationnelle.

L'accompagnant entretiendra et élargira ses compétences professionnelles, mais il n'entreprendra rien qui dépasse le cadre de ces dernières.

Tous les intervenants sont tenus de respecter le secret professionnel dans le strict cadre de la loi.

SAMA affiche clairement ses tarifs, qui sont adaptés aux services fournis.

RECHERCHE

La recherche est avant tout un acte d'enrichissement des connaissances de l'humanité. La connaissance et l'information constituent des outils de pouvoir, et le chercheur peut se retrouver dans des situations où il doit faire un choix entre les intérêts de la science et ceux de la société. Cinq principes fondamentaux servent de cadre à la réflexion éthique que sous-entend cette tâche :

1. Responsabilité

La responsabilité du chercheur s'applique sur plusieurs plans : vis-à-vis de lui-même et de son entourage proche, vis-à-vis de l'humanité, de l'environnement et des générations futures.

2. Vérité

Toute recherche scientifique, qui consiste à observer et comparer plusieurs facettes de la réalité, est basée sur le principe d'une quête de vérité.

3. Liberté

Le principe de la liberté de recherche présuppose l'idéal du libre échange des connaissances et de leur vulgarisation. Il respecte les règles de la protection des idées et de la propriété intellectuelle.

4. Transparence

Le principe de la transparence exige la non-dissimulation de problèmes de tous ordres qui peuvent apparaître lors des activités de recherche ou découler des résultats obtenus. Il comprend la reconnaissance des limites du savoir.

5. Précaution

Le principe de la précaution exige que les chercheurs agissent en assumant leur responsabilité en lien avec les résultats obtenus. Pour agir, il n'est pas nécessaire de disposer de l'ensemble des preuves scientifiques, mais d'un nombre suffisant d'indices.

CONCLUSION

Dans son activité, SAMA accorde la priorité à l'intérêt scientifique et culturel et non aux aspects de commercialisation.

SAMA reconnaît par expérience qu'un diplôme seul – sans pratique expérientielle spécifique – ne suffit pas à conférer sa qualité professionnelle à l'enseignant, au médecin, au thérapeute et au chercheur, et il ne constitue pas un critère exclusif pour une contribution professionnelle appréciable dans les différents domaines d'activité de SAMA.



Les responsabilités seront attribuées aux différents intervenants en fonction de leur expérience professionnelle et de leur maturité personnelle autant que par rapport à leur niveau de formation.

Références : www.charteethique.eu, www.ethique.epfl.ch